




RAVAGEURS SECONDAIRES

Il s'agit d'une catégorie de ravageurs dont les fréquences et dégâts sont plus ou moins nuisibles en fonction des secteurs et des années. **Ainsi, une lutte chimique et ciblée est déconseillée en l'absence d'atteinte du seuil d'intervention.**

Pour limiter les dégâts de ravageurs secondaires, veillez à la mise en place de mesures prophylactiques par exemple :

- ✓ Observer régulièrement vos parcelles et si présence, effectuer des comptages de ravageurs,
- ✓ Favoriser la présence des auxiliaires de cultures qui préservent les ennemis naturels,  Voir la fiche "Faune auxiliaire des vignobles",
- ✓ Maîtriser la vigueur.

1. ACARIOSE

Cette maladie est généralement rencontrée sur les plantiers. Elle nécessite rarement une intervention. Avant tout traitement, faites confirmer le diagnostic sous loupe binoculaire.

En cas de symptômes graves diagnostiqués l'année précédente, intervenir au stade « bourgeon dans le coton » : soufre mouillable à 1 600 g de matière active/hl, en mouillant les ceps à la limite du ruissellement.

Symptômes

Au printemps les pousses sont rabougries avec des entrenœuds courts en zig-zag. En été les feuilles présentent des ponctuations jaunâtres visibles par transparence. En cas d'attaque importante, la feuille entière prend une teinte brun-roux à reflet métallique.

Cette maladie est généralement rencontrée sur les plantiers. Elle nécessite rarement une intervention.



Acariase sur feuille

Ravageur

Calepitrimerus vitis



Acariens jaunâtres avec une forme de cornet à frites

2. ERINOSE

Cette maladie est bénigne et ses symptômes sont facilement observables avec des symptômes très reconnaissables comme des boursouflures sur les feuilles. Les symptômes sont plus visibles au printemps et s'estompent avec la croissance de la canopée.



Erinose sur feuillage



Erinose sur la face inférieure de la feuille



❖ 3. ACARIENS PHYTOPHAGES

Les acariens phytophages peuvent parfois être observés à l'œil nu sous les feuilles et engendrent des piqûres qui endommagent les cellules du limbe.

Ces populations d'acariens sont naturellement régulées par un prédateur naturel, qui est également un acarien : les *Typhlodromus piri*. Pour conserver cet équilibre naturel, il convient d'utiliser des produits phytosanitaires qui respectent ce prédateur.

Symptômes

Le feuillage a un aspect « bronzé »



Aspect bronzé du feuillage

Ravageurs

Il existe des acariens rouges et des acariens jaunes.



Eotetranychus carpini



Tetranychus urticae

Auxiliaire

Les Typhlodromes



Typhlodrome attaquant un acarien jaune



Cochenilles

❖ 4. COCHENILLES

Ce sont des insectes piqueurs suceurs de sève qui transmettent le virus de l'enroulement. Les plus fréquemment rencontrées dans le vignoble charentais sont la cochenille du cornouiller (*Parthenolecanium corni*) et la cochenille floconneuse (*Pulvinaria vitis*).

Les cochenilles sécrètent un miellat où s'installe la fumagine (complexe de champignons qui se développent sur ce support sucré).

On distingue deux types de dégâts :

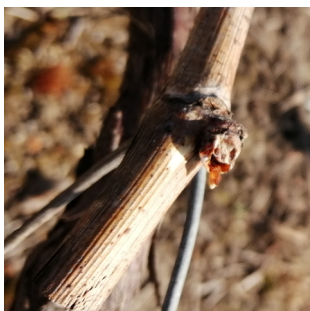
- **Dégâts directs** : les cochenilles piquent les organes verts et sucent la sève, ce qui affaiblit le cep
- **Dégâts indirects** : les organes atteints se couvrent de fumagine qui constitue une souillure pouvant porter préjudice à la qualité du moût
- **Stratégie de lutte** : Pas de seuil d'intervention défini.

Aucune intervention spécifique contre ce ravageur n'est conseillée.

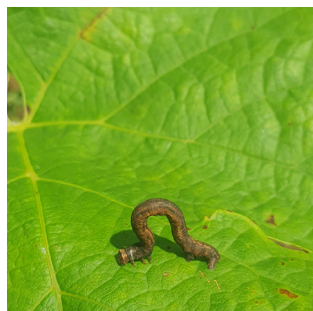
En présence d'enroulement et de cochenilles sur la parcelle, contactez votre conseiller.

❖ 5. MANGE-BOURGEONS

Plusieurs chenilles mangent bourgeons sont nuisibles en viticulture : les noctuelles, les boarmies et les chenilles bourruées. Au printemps, elles reprennent leur activité et se nourrissent des bourgeons en phase de gonflement. Leur activité est nocturne.



Bourgeon évidé par une noctuelle



Boarmie



Noctuelle attaquant un bourgeon



Chenille bourruée



Seuil d'intervention : 15 % des ceps avec au moins un bourgeon attaqué

Si l'attaque est localisée sur une zone précise, limiter l'intervention à cette zone avec un produit autorisé, il faut préférer l'utilisation d'une solution de biocontrôle à base de *Bacillus thuringiensis* (autorisé en agriculture biologique) à l'utilisation d'insecticide chimique.



6. SINOXYLONS

C'est un petit coléoptère au corps cylindrique, d'environ 5 mm de long, il pond ses œufs dans des galeries creusées dans du bois mort ou malade.

Dans des vignes jeunes, des attaques importantes peuvent être signalées :

- ✓ Trous d'environ 2 mm de diamètre à la base des bourgeons
- ✓ Les rameaux les plus atteints ne débourrent pas, se dessèchent et se cassent facilement.

Chamont S

La lutte insecticide n'est pas efficace car les adultes sortent rarement des galeries. Il faut éliminer les sarments laissés au sol.



7. PYRALES

Ce sont des chenilles verdâtres, tête brun-noir, assez vives, présentes sur plusieurs espèces végétales.

Elles passent l'hiver sous les écorces et quittent leur cocon de façon échelonnée de la fin mars à la mi-avril. Les chenilles s'installent dans les premières feuilles, qu'elles trouent et rassemblent en paquets. Ensuite, elles poursuivent leur développement en dévorant les feuilles et en agglomérant les inflorescences et les jeunes baies par des tissages blancs ressemblant à de gros glomérules. De mi-juin à mi-juillet (variable selon les conditions climatiques), les chenilles commencent à se nymphoser pour devenir des chrysalides. À partir de mi-juillet : apparition des adultes et des pontes sous forme de plaques couleur vert pomme.

Malgré le caractère spectaculaire des dégâts, ceux-ci ont rarement une incidence sur la récolte, sauf en cas de très forte infestation. Le seuil d'intervention est de **100 % des ceps occupés par au moins une pyrale**.

Les observations toutes les semaines dès le stade 2-3 feuilles étalées sur 25 ceps au hasard dans la parcelle. Bien noter la taille des chenilles, l'efficacité des traitements en dépend.

En cas de dépassement de seuil ce qui est très rare, l'application d'un insecticide de type pré-oviposition (efficacité optimale), peut être envisagée quand les chenilles mesurent de 5 à 10 mm (deltaméthrine, Bacillus thuringiensis, tébufénozide, spinosad, esfenvalerate, spinetorame).



8. ESCARGOTS

Deux espèces d'escargots sont principalement nuisibles en viticulture : *Theba pisana* (petit escargot blanc) et *Cornu aspersum* (escargot petit gris). Ces escargots hibernent au niveau du sol puis montent dans les ceps dès le réchauffement des températures au printemps. Ils sont favorisés par les printemps chaud et humide.

Les attaques en début de saison peuvent provoquer un ralentissement de la croissance voire dans certains cas une destruction totale du feuillage. Il est nécessaire d'agir avant la montée des escargots dans les ceps.

Sur les parcelles sensibles, un piège doit être mis en place pour évaluer la présence des escargots. Il suffit pour cela de créer un abri (par exemple : tuile ou piège INRAE).

Escargot petit gris

Le seuil de traitement est de 5 escargots au sol sous l'abri.

Un observatoire escargots est animé par la firme De Sangosse pour adapter le bon positionnement des anti-limaces / escargots. (<https://www.ciblage-anti-limaces.fr/>)

Seuls des anti-limaces sous forme d'appâts au sol peuvent être utilisés, préférer l'utilisation d'une solution de biocontrôle à base de à base de phosphate ferrique (autorisé en agriculture biologique) à l'utilisation de métaldéhyde (CMR2).